

Près de la moitié des micro-entrepreneurs ayant démarré leur activité en 2018 sont encore actifs trois ans après

Insee Première • n° 1963 • Juillet 2023



Trois ans après leur immatriculation au premier semestre 2018, 46 % des micro-entrepreneurs ayant démarré leur activité sont toujours actifs. Cette pérennité dépend fortement du secteur d'activité. Elle est la plus élevée dans la santé humaine (60 %) et l'industrie (59 %), et la plus faible dans les transports et l'entreposage (24 %). Les chances pour l'entreprise de perdurer sont plus grandes quand le micro-entrepreneur n'exerce pas en même temps une autre activité professionnelle et quand il s'agit d'une femme.

La crise sanitaire de 2020 a pénalisé l'activité de deux tiers des micro-entrepreneurs. Ils ont surtout rencontré des difficultés d'ordre financier et un manque de débouchés ou de commandes. Un peu plus de la moitié d'entre eux ont bénéficié de dispositifs de soutien qui les ont aidés à préserver, au moins partiellement, leur activité. Après deux trimestres de baisse, le chiffre d'affaires moyen des micro-entrepreneurs ayant pu reprendre leur activité après la crise sanitaire est reparti à la hausse dès le second semestre 2020.

En 2018, 749 000 entreprises ont été créées en France dont 399 000 sous le régime du micro-entrepreneur, soit 53 % des créations. Sur 100 **micro-entrepreneurs** immatriculés au premier semestre 2018, 69 ont déclaré au moins un chiffre d'affaires non nul au cours de leurs huit premiers trimestres d'exercice et sont considérés comme ayant **démarré leur activité** ► **figure 1**. Dans l'ensemble, 32 sont encore **actifs** sous ce régime trois ans après leur immatriculation. Parmi les micro-entrepreneurs ayant effectivement démarré leur activité, un peu moins de la moitié (46 %) sont **pérennes à trois ans**.

Les micro-entrepreneurs dans la santé et l'action sociale sont les plus pérennes

La pérennité à trois ans est comparable à celle de la génération 2014 (46 % – chiffre révisé). Elle dépend fortement du secteur d'activité. Elle est plus élevée dans les secteurs de la santé humaine et de l'action sociale (60 %), de l'industrie (59 %) et des « autres activités de services aux ménages » (58 %). À l'inverse, elle est la plus faible dans le secteur des transports et de l'entreposage (24 %) qui réunit principalement les livreurs à domicile de courrier, colis, courses, repas et les voitures de transport avec chauffeur (VTC). Cette variation de la pérennité selon le secteur se vérifie « toutes choses égales par ailleurs » ► **méthodes**. À autres caractéristiques

identiques, un micro-entrepreneur aura plus de chance d'être pérenne à trois ans s'il exerce dans la santé humaine et l'action sociale, ou dans l'industrie.

Les secteurs où la pérennité est la plus forte sont aussi ceux où le taux de démarrage est le plus élevé. Par exemple,

82 % des micro-entrepreneurs des secteurs de la santé et de l'action sociale et de l'industrie ont démarré leur activité après l'immatriculation. À l'opposé, dans le secteur des transports et de l'entreposage, où la pérennité est la plus faible, à peine la moitié des créateurs immatriculés ont effectivement démarré leur activité par la suite.

► 1. Taux de démarrage et pérennité à 3 ans par secteur d'activité

Secteur	Répartition à l'immatriculation	Part d'actifs à 3 ans	Taux de démarrage	Pérennité à 3 ans parmi ceux qui ont démarré une activité		Ensemble
				Sans autre activité rémunérée fin 2018	Avec une autre activité rémunérée fin 2018	
Industrie	4	48	82	61	53	59
Construction	9	44	80	56	48	54
Commerce	16	26	61	45	35	42
Transports et entreposage	12	12	49	26	21	24
Hébergement et restauration	3	29	67	46	35	43
Information et communication	5	32	72	47	40	45
Activités financières, d'assurance et immobilières	3	31	64	52	35	49
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	19	28	69	42	35	40
Activités de services administratifs et de soutien	7	37	74	54	43	51
Enseignement	6	41	79	52	52	52
Santé humaine et action sociale	4	49	82	64	57	60
Arts, spectacles et activités récréatives	4	35	73	50	44	47
Autres activités de services aux ménages	8	46	79	62	51	58
Ensemble	100	32	69	49	41	46

Lecture : l'industrie représente 4 % des micro-entrepreneurs immatriculés en 2018. 48 % sont encore actifs sous ce régime trois ans après leur immatriculation. Parmi les 82 % de ceux qui ont démarré une activité économique, 59 % sont pérennes trois ans après.

Champ : France, micro-entrepreneurs des secteurs marchands non agricoles immatriculés au premier semestre 2018.
Source : Insee, enquête micro-entrepreneurs 2018 (interrogations 2018 et 2021), base Non-salariés.

Des chances de pérennité plus solides quand l'activité en micro-entrepreneur est exercée à titre principal

Être micro-entrepreneur sans exercer en même temps une autre activité rémunérée renforce les chances d'être encore actif trois ans plus tard. En effet, la moitié des créateurs ayant démarré leur activité de micro-entrepreneur sans exercer une autre activité rémunérée sont pérennes à trois ans, contre 41 % pour ceux exerçant une autre activité par ailleurs fin 2018. De plus, parmi ceux ayant démarré leur activité de micro-entrepreneur sans autre activité rémunérée et encore actifs trois ans plus tard, 72 % en ont fait leur source principale de revenus, contre 44 % de ceux qui avaient une autre activité rémunérée fin 2018.

La connaissance du domaine est également un facteur de longévité : les micro-entrepreneurs dont l'activité correspond à leur métier principal (celui pour lequel ils ont été formés ou qu'ils ont exercé le plus longtemps) sont plus pérennes à trois ans (50 % contre 43 %). Ces créateurs étaient déjà plus nombreux à avoir démarré leur activité après l'immatriculation en 2018 (77 % contre 63 %).

L'aide au démarrage est un autre facteur favorable. En effet, la pérennité est plus élevée quand le créateur a bénéficié d'au moins un dispositif d'aide à la création d'entreprises (48 % contre 44 %). La moitié des créateurs ayant démarré leur activité ont bénéficié d'au moins un de ces dispositifs, les deux dispositifs les plus fréquemment utilisés étant l'**ACCRE** (48 % des créateurs ayant démarré leur activité) et l'**ARCE** (8 %).

Le démarrage et la pérennité de l'activité augmentent avec l'âge du créateur

La pérennité des micro-entrepreneurs augmente avec l'âge du créateur. 22 % des micro-entrepreneurs âgés de moins de 30 ans en 2018 sont encore actifs trois ans après leur immatriculation, contre 42 % de ceux de 50 ans ou plus. L'âge demeure un facteur déterminant de la pérennité « toutes choses égales par ailleurs » : l'activité des micro-entrepreneurs âgés de 30 à 39 ans et celle des 40 ans ou plus ont une probabilité de perdurer au bout de trois ans, plutôt que d'être cessée, respectivement 1,4 et 1,8 fois plus élevée que celle des moins de 30 ans.

Cela s'explique en partie par un taux de démarrage effectif plus faible pour les créateurs de moins de 30 ans : seuls 61 % d'entre eux démarrent réellement leur activité après l'immatriculation, contre 78 % des créateurs âgés de 50 ans ou plus.

Les activités des femmes micro-entrepreneuses sont plus pérennes à trois ans que celles des hommes

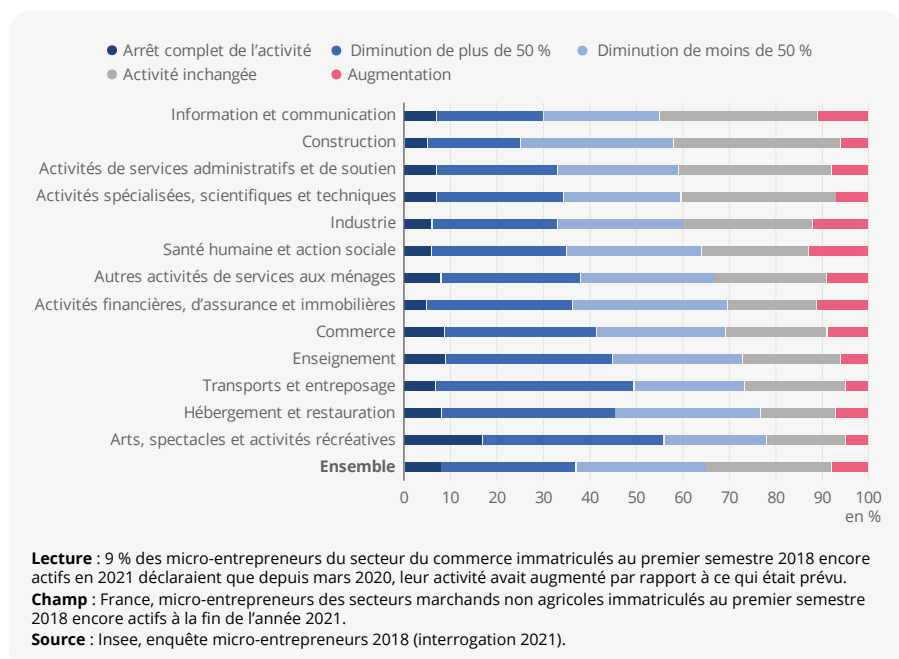
Pour la première fois depuis 2010, la pérennité est significativement plus forte quand le créateur est une femme, « toutes choses égales par ailleurs ». 50 % des femmes ayant démarré leur activité en micro-entrepreneuses en 2018 sont pérennes trois ans après, contre 44 % des hommes. D'une part, à secteur donné, l'écart de pérennité à trois ans demeure le plus souvent en faveur des femmes. Dans le secteur de la santé humaine et de l'action sociale par exemple, pour 62 % des créatrices, l'activité est pérenne à trois ans, contre 54 % pour leurs homologues masculins. D'autre part, les

créatrices sont surreprésentées dans les secteurs les plus pérennes. Elles démarrent plus souvent leur activité (76 %) que les créateurs (66 %). La part des femmes dans la génération des micro-entrepreneurs 2018 augmente ainsi au fil des ans de 37 % au moment de l'immatriculation, à 45 % fin 2021.

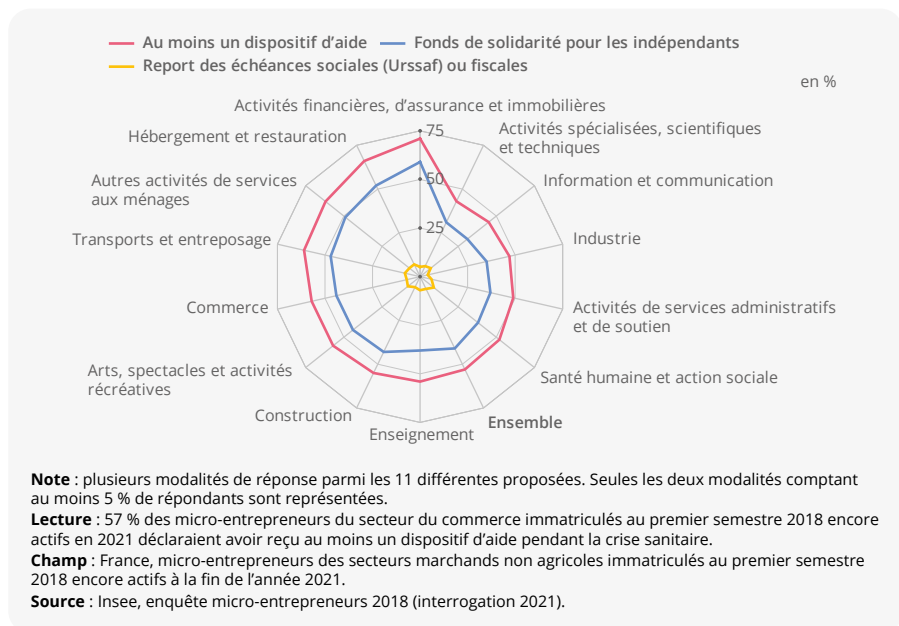
La crise sanitaire a pénalisé l'activité de deux tiers des micro-entrepreneurs

Deux tiers des micro-entrepreneurs de la génération 2018 encore actifs fin 2021 ont déclaré que leur activité avait diminué ou s'était arrêtée complètement du fait de la crise sanitaire ► **figure 2**.

► 2. Conséquences de la crise sanitaire par secteur d'activité



► 3. Dispositifs d'aides reçus pendant la crise sanitaire par secteur d'activité



L'impact de la crise sanitaire dépend fortement du secteur d'activité : 78 % des micro-entrepreneurs du secteur des arts et spectacles ont déclaré une baisse ou un arrêt de l'activité, contre 55 % de ceux du secteur de l'information et de la communication. Les difficultés le plus souvent éprouvées par les micro-entrepreneurs dont l'activité a baissé sont les difficultés financières pour 59 % d'entre eux et le manque de débouchés ou commandes pour 36 % d'entre eux. Ces difficultés ne sont pas rencontrées de manière équivalente dans tous les secteurs d'activité : les micro-entrepreneurs du secteur de la construction dont l'activité a été réduite sont ceux qui ont le plus souvent rencontré des difficultés d'approvisionnement (40 %, contre 13 % pour l'ensemble des micro-entrepreneurs dont l'activité a été réduite).

Deux micro-entrepreneurs sur cinq ont bénéficié du fonds de solidarité pour les indépendants

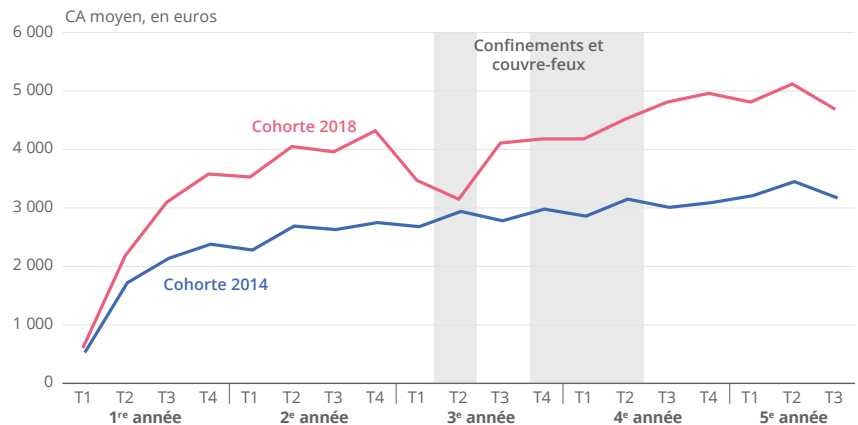
La majorité des micro-entrepreneurs de la génération 2018 toujours actifs en 2021 ont bénéficié d'au moins une des aides mises en place pendant la crise sanitaire (53 % au total) ► **figure 3**. Les deux dispositifs d'aide les plus demandés ont été le fonds de solidarité pour les indépendants (41 % des micro-entrepreneurs) et le report des échéances sociales (7 % des micro-entrepreneurs). Les autres dispositifs d'aide concernent chacun moins de 5 % des micro-entrepreneurs. Le secteur des activités financières, d'assurance et immobilières est celui où les micro-entrepreneurs ont le plus souvent fait appel à des dispositifs de soutien (71 % des micro-entrepreneurs), celui des activités spécialisées, scientifiques et techniques celui où ils ont été les moins nombreux à le faire en proportion (43 %).

Les micro-entrepreneurs qui ont bénéficié de ces dispositifs jugent qu'ils les ont effectivement aidés à traverser la période de crise sanitaire. Pour 87 % d'entre eux, cela leur a permis de préserver leur activité, totalement ou en partie. Cette part est homogène selon les secteurs, allant de 84 % pour les micro-entrepreneurs du secteur des transports et de l'entreposage à 91 % pour ceux du secteur de l'hébergement et de la restauration.

Le chiffre d'affaires moyen a rebondi après le premier semestre 2020

En glissement sur un an, le chiffre d'affaires moyen des micro-entrepreneurs de la génération 2018 chute de 1,7 % au premier trimestre 2020 et de 22,2 % au deuxième trimestre ► **figure 4**. En comparaison,

► 4. Chiffre d'affaires trimestriel moyen des deux cohortes de micro-entrepreneurs 2014 et 2018 sur leurs cinq premières années d'existence



Lecture : au deuxième trimestre de leur troisième année d'existence (soit 2020), les micro-entrepreneurs immatriculés au premier semestre 2018 et encore actifs début 2022 déclaraient un chiffre d'affaires (CA) moyen de 3 150 euros

Champ : France métropolitaine, micro-entrepreneurs immatriculés au premier semestre 2014 et au premier semestre 2018, économiquement actifs au dernier trimestre de la 4^e année d'existence ayant au moins un chiffre d'affaires non nul sur les trois premiers trimestres de leur 5^e année d'existence

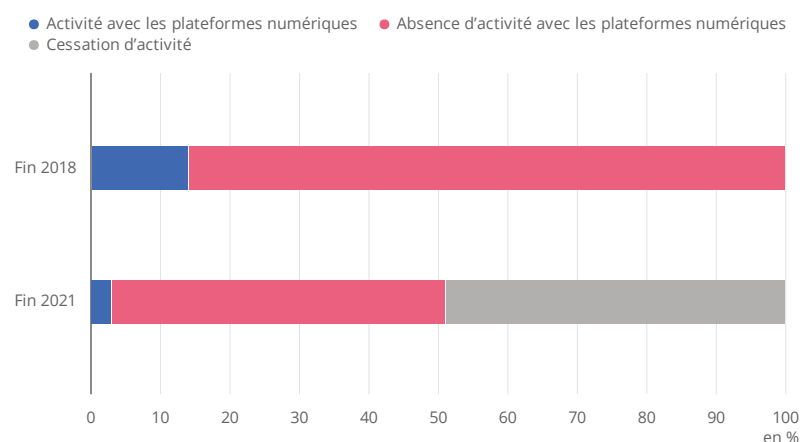
Source : Insee, enquêtes micro-entrepreneurs 2014 (interrogations 2014 et 2017) et 2018 (interrogations 2018 et 2021), bases Non-salariés.

► Encadré - Les micro-entrepreneurs tendent à cesser de travailler avec les plateformes numériques de mise en relation

Fin 2021, parmi les micro-entrepreneurs encore actifs, seuls 6 % travaillent avec des plateformes numériques, soit 2,5 fois moins que fin 2018. Ce résultat recouvre deux phénomènes : d'une part, ceux qui travaillent avec des plateformes numériques de mise en relation ont un taux de survie plus faible, d'autre part, les micro-entrepreneurs ayant choisi de travailler avec les plateformes numériques au début de leur activité tendent à rompre ce lien par la suite ► **figure**. Ceux qui poursuivent cette collaboration les utilisent moins souvent comme source principale de chiffre d'affaires.

Les micro-entrepreneurs travaillant encore en 2021 avec les plateformes numériques sont globalement satisfaits de cette collaboration. Ils apprécient avant tout la liberté de travail permise par cette forme de mise en relation (89 % d'entre eux citent cet avantage), avant même l'accès à la clientèle (75 %) ou le chiffre d'affaires généré (64 %). Près des deux tiers (63 %) sont satisfaits des conditions contractuelles les liant à ces plateformes. Si la collaboration avec une plateforme numérique est une activité annexe, la satisfaction est moindre pour l'accès à la clientèle (64 %) et pour le chiffre d'affaires (56 %).

Situation vis-à-vis des plateformes numériques fin 2018 et fin 2021



Lecture : parmi les micro-entrepreneurs actifs fin 2018, 14 % travaillaient avec les plateformes numériques de mise en relation en 2018. Ils ne sont plus que 3 % en 2021. 49 % des micro-entrepreneurs actifs fin 2018 ne sont plus actifs trois ans après.

Champ : France, micro-entrepreneurs des secteurs marchands non agricoles immatriculés au premier semestre 2018, actifs fin 2018.

Source : Insee, enquête micro-entrepreneurs 2018 (interrogations 2018 et 2021), bases Non-salariés.

pour la même période, le chiffre d'affaires moyen du premier trimestre de la troisième année d'existence des micro-entrepreneurs de la génération 2014 augmentait de 17,8 % et de 9,4 % pour le deuxième trimestre. Le chiffre d'affaires moyen rebondit cependant dès le troisième trimestre 2020 et dépasse son niveau d'avant-crise (quatrième trimestre 2019) au deuxième trimestre 2021. Néanmoins, 56 % des micro-entrepreneurs de la génération 2018 jugent l'année 2020 insatisfaisante d'un point de vue financier par rapport à leurs objectifs. Les micro-entrepreneurs de la génération 2014 n'étaient que 44 % à porter un

jugement négatif sur leur troisième année d'existence. Pourtant, fin 2021, la crise sanitaire ne semble pas avoir altéré leur satisfaction globale : 89 % des micro-entrepreneurs de la génération 2018 s'estiment satisfaits de la création de leur entreprise, une part qui est même un peu plus élevée que celle de la génération 2014 (86 %).

Sylvain Juliachs (Insee)



Retrouvez plus de données en téléchargement sur www.insee.fr

► Définitions

Un **micro-entrepreneur** bénéficie du régime de même nom (appelé auto-entrepreneur jusqu'en 2014), qui offre des formalités de création d'entreprise allégées et un mode de calcul et de paiement simplifié des cotisations sociales et de l'impôt sur le revenu. Il s'applique aux entrepreneurs individuels qui en font la demande, sous certaines conditions.

Le 1^{er} janvier 2018, les plafonds de chiffre d'affaires permettant l'accès au régime fiscal de la micro-entreprise et du régime micro-social ont doublé. En 2018, année de création des entreprises de cette cohorte, le régime de micro-entrepreneur pouvait concerner des entreprises dont le chiffre d'affaires de l'année civile précédente ou de l'avant-dernière année n'excédait pas :

- 170 000 euros pour une activité de vente de marchandises, d'objets, d'aliments à emporter ou à consommer sur place, ou de fourniture de logement ;
- 70 000 euros pour une activité de services.

Ces seuils ont été revalorisés de 4 % au 1^{er} janvier 2020 puis de 7 % au 1^{er} janvier 2023.

Un micro-entrepreneur est considéré comme ayant **démarré une activité économique** quand il déclare au moins un chiffre d'affaires non nul à l'Urssaf Caisse nationale dans les huit trimestres suivant son inscription. Un micro-entrepreneur ayant démarré son activité économique est considéré comme l'ayant cessée quand il ne déclare plus de chiffre d'affaires positif à l'Urssaf Caisse nationale pendant huit trimestres consécutifs. Sa date de cessation économique est alors le dernier jour du dernier trimestre où le chiffre d'affaires déclaré est non nul.

La **proportion de micro-entrepreneurs actifs à N années** est le rapport entre le nombre d'actifs N années après l'immatriculation et l'ensemble des micro-entrepreneurs (ayant démarré leur activité ou non). Pour les entreprises classiques, qui démarrent quasi toutes, la proportion d'entreprises actives à N ans et le taux de pérennité à N ans sont quasi identiques. On peut donc utiliser indistinctement les deux concepts dans les analyses sur ces entreprises. Du fait de la disponibilité de nouvelles données administratives, l'état des micro-entrepreneurs en fin 2018 a été révisé à l'occasion de la publication des données de la deuxième interrogation. Ainsi, les résultats diffusés sur le champ des micro-entrepreneurs actifs peuvent être révisés par rapport à la publication des données de première interrogation. Comme pour le taux de pérennité, la proportion d'actifs à 3 ans est estimée et révisée deux ans plus tard.

Pour les micro-entrepreneurs ayant démarré leur activité, être **pérenne à N années**, c'est être encore actif sous ce régime N années après l'immatriculation. Par exemple, un micro-entrepreneur immatriculé au premier trimestre 2018, ayant démarré son activité, et encore actif au premier trimestre 2021 est considéré comme pérenne à trois ans. Le terme « pérennité » est donc ici exclusivement réservé aux micro-entrepreneurs ayant démarré leur activité. Le **taux de pérennité à N ans** est le rapport entre le nombre d'actifs N années après l'immatriculation et le nombre de micro-entrepreneurs ayant démarré leur activité. La pérennité à 3 ans est estimée par un modèle pour une partie des unités, les données de l'Urssaf Caisse nationale ne permettant pas d'avoir un recul suffisant au moment de la publication. Elle est révisée par la suite : ainsi, les taux de pérennité établis à l'issue de la deuxième vague de l'enquête Sine portant sur la cohorte 2014 ont été révisés à la baisse dans cette publication, en utilisant les informations les plus fraîches disponibles au moment de l'étude. Les taux de pérennité ici calculés à l'issue de la deuxième vague de l'enquête Sine portant sur la cohorte 2018 sont provisoires et susceptibles d'être révisés ultérieurement.

L'aide aux chômeurs créateurs ou repreneurs d'entreprise (**ACCRE** ; ACRE depuis 2021) se formalise par une exonération partielle des charges sociales sur les revenus du créateur pour les 12 premiers mois de son activité ou 3 ans pour les micro-entrepreneurs.

L'aide à la reprise et à la création d'entreprise (**ARCE**) est versée par Pôle emploi. Elle consiste à recevoir ses allocations chômage sous la forme de capital.

► Méthodes

Les nombreux facteurs influant sur la pérennité des entrepreneurs ne sont pas indépendants les uns des autres. La régression logistique permet de mesurer l'effet spécifique de chaque facteur de pérennité, les autres facteurs étant inchangés (« toutes choses égales par ailleurs »). Les effets de chaque facteur sont présentés en écart par rapport à une situation de référence notée « Réf. ». L'**odds ratio** est le rapport des cotes de pérennité de la sous-population d'intérêt sur la sous-population de référence. La cote c d'un événement est égale au rapport de sa probabilité p sur la probabilité de l'événement opposé : $c = p / (1 - p)$. Plus l'**odds ratio** est supérieur à 1 (respectivement inférieur à 1), plus la probabilité d'atteindre le 3^e anniversaire est forte (respectivement faible) par rapport à la situation de référence.

► Sources

Le **système d'information sur les nouvelles entreprises (Sine) - enquête auto-entrepreneurs** est un dispositif permanent d'observation d'une génération de nouvelles entreprises tous les quatre ans. L'échantillon utilisé est composé de 56 000 micro-entrepreneurs immatriculés au premier semestre 2018. Ils ont été enquêtés à deux reprises, en 2018 et en 2021, et le seront de nouveau en 2023. Seules les unités toujours actives économiquement ont été enquêtées pour la deuxième vague. Le champ de l'enquête couvre 214 000 micro-entrepreneurs immatriculés au premier semestre 2018 dans les activités marchandes non agricoles. La nomenclature utilisée pour les enquêtes relatives à la génération 2018 est la NAF rév. 2 au niveau A21.

La **base Non-salariés** est issue de deux sources administratives, gérées par l'Urssaf Caisse nationale (ex Acoss) et par la caisse centrale de la Mutualité sociale agricole (CCMSA). Elle fournit les chiffres d'affaires déclarés par les cotisants.

► Pour en savoir plus

- **Baillet A.**, « [Entreprises créées en 2018 : huit sur dix sont encore actives trois ans après leur création](#) », *Insee Première* n° 1962, juillet 2023.
- **Baillet A., Juliachs S.**, « [Quatre entrepreneurs sur dix étaient salariés avant la création de leur entreprise](#) », *Insee Première* n° 1922, septembre 2022.
- **Richet D., Bignon N.**, « [Micro-entrepreneurs immatriculés en 2018 : dans les transports, deux sur trois travaillent via une plateforme numérique](#) », *Insee Première* n° 1821, octobre 2020.
- **Richet D.**, « [Auto-entrepreneurs immatriculés en 2014 : trois ans après, 36 % sont actifs](#) », *Insee Première* n° 1765, juillet 2019.

Direction générale :
88 avenue Verdier
92541 Montrouge Cedex

Rédaction en chef :
B. Lhommeau,
S. Pujol

Maquette :
B. Rols

Code Sage : IP231963
ISSN 0997 - 6252
© Insee 2023
Reproduction partielle
autorisée sous réserve de
la mention de la source et
de l'auteur

Directeur de la
publication :
Jean-Luc Tavernier

Rédaction :
A. Gadaud

@InseeFr
www.insee.fr

